

CONDITIONS CONTRACTUELLES

Conditions Générales de Vente Abonnements UNYX

Dashboard · Copilotage · Délégation

DERNIÈRE MISE À JOUR : AOÛT 2026

● Dashboard 29,90 € HT ● Copilotage 39,90 € HT ● Délégation 49,90 € HT

● Engagement initial 12 mois · reconduction tacite · préavis 3 mois

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV Abonnements ») régissent les abonnements mensuels Dashboard, Copilotage et Délégation proposés par UNYX, société à responsabilité limitée à associé unique (EURL) au capital social de 1 euro, dont le siège social est situé 60 rue François 1er, 75008 Paris — France, domiciliée auprès de LegalPlace (SIREN 814 428 785), immatriculée au Registre national des entreprises le 2 février 2026, sous le numéro SIREN 100 489 004, SIRET 100 489 004 00018, code APE 6202A — Conseil en systèmes et logiciels informatiques, représentée par son gérant, Michaël Haim Chiche.

UNYX est ci-après désignée « UNYX » ou « le Prestataire ». Toute personne morale ou personne physique agissant à des fins professionnelles qui souscrit un abonnement est ci-après désignée « le Client » ou « l'Abonné ».

Ces CGV Abonnements sont exclusivement applicables aux trois formules d'abonnement self-service B2B décrites ci-dessous. Elles complètent les CGV/CGU générales, les Mentions légales, la Politique de confidentialité et la Politique cookies disponibles sur le site unyx.studio. **En cas de contradiction, les présentes CGV Abonnements prévalent** pour tout ce qui concerne les formules Dashboard, Copilotage et Délégation. Les prestations distinctes réalisées sur devis demeurent régies par les CGV générales.

Contact : contact@unyx.studio · Site : https://unyx.studio · Hébergement : Cloudflare · Paiement : Stripe

ARTICLE 1 Objet et champ d'application

Ce contrat définit ce qu'UNYX fournit dans le cadre des abonnements et s'applique dès la souscription en ligne.

Les présentes CGV Abonnements définissent les conditions dans lesquelles UNYX fournit au Client une plateforme de suivi digital et, selon la formule choisie, des prestations d'analyse, de conseil, de coordination et de pilotage.

Elles s'appliquent à toute souscription effectuée en ligne sur le site unyx.studio ou par tout parcours de souscription électronique mis à disposition par UNYX.

La validation de la souscription implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes CGV Abonnements dans leur version applicable au jour de la souscription.

Toute condition contraire ou particulière invoquée par le Client ne peut prévaloir, sauf acceptation écrite et expresse d'UNYX.

ARTICLE 2 Réservation aux professionnels et déclaration du Client

Les abonnements sont strictement réservés aux professionnels, qui déclarent agir pour les besoins de leur activité.

Les abonnements sont exclusivement réservés aux professionnels souscrivant pour les besoins de leur activité professionnelle.

En souscrivant, le Client déclare et garantit :

- agir en qualité de professionnel, et non de consommateur ;
- souscrire l'abonnement pour les besoins de son entreprise, de son organisation ou de son activité professionnelle ;
- disposer de la capacité et des pouvoirs nécessaires pour engager l'entreprise renseignée lors de la souscription ;
- fournir des informations exactes, complètes et à jour, notamment son identité, sa dénomination, son adresse, son numéro SIREN ou tout identifiant professionnel équivalent, ainsi que ses informations de facturation ;
- ne pas souscrire pour un usage personnel, familial ou domestique.

UNYX peut demander tout justificatif permettant de vérifier la qualité professionnelle du Client. En cas de déclaration inexacte, trompeuse ou frauduleuse, UNYX peut refuser ou suspendre la souscription, sans préjudice de ses autres droits.

ARTICLE 3

Nature des prestations et obligation de moyens

UNYX s'engage sur les moyens, jamais sur les résultats : aucune performance commerciale n'est garantie.

Un audit digital gratuit peut être proposé au Client avant la souscription. Cet audit constitue une porte d'entrée informative et n'oblige ni le Client à souscrire, ni UNYX à fournir gratuitement les prestations comprises dans les abonnements.

Les services fournis par UNYX sont des services d'outil de pilotage, de suivi, d'accompagnement, d'analyse, de conseil et, selon la formule souscrite, de coordination de prestataires.

UNYX est tenue à une **obligation de moyens**. Les analyses, scores, alertes, recommandations et plans d'action sont établis à partir des informations disponibles, des accès fournis par le Client, des outils utilisés et de l'état des connaissances au moment de leur production.

UNYX ne garantit notamment aucun niveau déterminé de classement dans les moteurs de recherche, de visibilité, de trafic, de prospects, de ventes, de chiffre d'affaires, de rentabilité, d'économie, de réputation ou de performance technique.

Le Client demeure seul décisionnaire des actions à entreprendre et responsable de sa stratégie, de ses contenus, de ses comptes, de ses budgets, de ses prestataires, de ses obligations légales et de la validation des dépenses engagées.

Dans la formule Délégation, UNYX coordonne et suit l'exécution des recommandations par les prestataires existants du Client. Sauf mandat écrit distinct, UNYX ne dispose d'aucun pouvoir pour conclure un contrat, accepter un devis, engager une dépense ou prendre un engagement au nom du Client.

ARTICLE 4 Description des formules

Trois niveaux complémentaires — Dashboard, Copilotage, Délégation — chacun reprend le précédent pour +10 € HT.

Chaque niveau inclut les fonctionnalités et services du niveau précédent. Le passage d'un niveau au suivant correspond à une augmentation de 10 € HT par mois.

NIVEAU 1 / 3 Dashboard 29,90 € HT / mois soit 35,88 € TTC (TVA 20 %)	NIVEAU 2 / 3 Copilotage 39,90 € HT / mois soit 47,88 € TTC (TVA 20 %)	NIVEAU 3 / 3 Délégation 49,90 € HT / mois soit 59,88 € TTC (TVA 20 %)
--	---	---

4.1 — FORMULE DASHBOARD · NIVEAU 1/3 · 29,90 € HT / MOIS

La formule Dashboard comprend :

- un tableau de bord en temps réel regroupant les principaux indicateurs digitaux sur un seul écran, accessible 24h/24 sous réserve des opérations de maintenance et de la disponibilité des services tiers ;
- le suivi de la visibilité sur Google et en local, mois après mois ;
- le suivi de la réputation : avis clients, note moyenne et nouvelles publications centralisés ;
- la surveillance de la sécurité et des aspects techniques : performance, failles détectées, conformité et santé générale du site ;
- un audit vivant dont les scores peuvent être actualisés automatiquement ;
- des alertes automatiques lorsqu'un point critique est détecté ;
- un rendez-vous expert offert lors de la souscription.

La formule Dashboard n'inclut pas d'échange-conseil expert récurrent, d'analyse humaine mensuelle ni de pilotage de prestataires, en dehors du rendez-vous expert unique offert à la souscription.

4.2 — FORMULE COPILOTAGE · NIVEAU 2/3 · 39,90 € HT / MOIS

La formule Copilotage inclut l'intégralité de la formule Dashboard, ainsi que :

- une analyse mensuelle par un expert UNYX ;
- des recommandations concrètes et priorisées ;
- un plan d'action personnalisé et évolutif ;
- un interlocuteur humain dédié connaissant le dossier et répondant aux questions du Client dans les limites d'usage définies à l'article 10 ;
- un rendez-vous expert offert lors de la souscription.

4.3 — FORMULE DÉLÉGATION · NIVEAU 3/3 · 49,90 € HT / MOIS

La formule Délégation inclut l'intégralité de la formule Copilotage, ainsi que :

- le pilotage direct des prestataires existants du Client, notamment par la transmission d'instructions techniques à l'agence, au développeur ou à tout autre prestataire concerné ;
- la vérification du bon suivi et de la bonne réalisation des actions recommandées ;
- les relances nécessaires auprès des prestataires, dans les limites d'usage prévues à l'article 10 ;
- une coordination de type « chef d'orchestre digital » ;
- le suivi et la vérification de l'exécution des actions par les prestataires concernés ;
- un rendez-vous expert offert lors de la souscription.

La formule Délégation n'inclut pas, sauf mention expresse, l'exécution technique des travaux par UNYX, le coût des prestataires du Client ni les achats ou budgets externes nécessaires à leur réalisation.

4.4 — RENDEZ-VOUS EXPERT OFFERT

Le rendez-vous expert offert à la souscription est unique, quelle que soit la formule choisie. Tout rendez-vous supplémentaire est soumis à devis ou à facturation complémentaire préalablement portée à la connaissance du Client.

4.5 — ÉVOLUTION DE FORMULE

Le Client peut demander à passer à une formule supérieure ou inférieure depuis son espace client ou en contactant UNYX.

Le changement de formule prend effet selon les modalités affichées au moment de la demande. Toute somme à payer est indiquée avant validation. Une baisse de formule ne donne lieu à aucun remboursement au prorata de la période déjà payée, et ne réduit pas la durée d'engagement en cours prévue à l'article 11.

ARTICLE 5 Prestations, achats intégrés et coûts métiers variables hors abonnement

Les coûts métiers (publicité, IA, hébergement...) ne sont jamais inclus et ne sont facturés qu'après votre accord.

L'abonnement rémunère exclusivement les fonctionnalités et prestations d'accompagnement décrites dans la formule souscrite.

Les coûts métiers variables ne sont jamais inclus dans le prix mensuel de l'abonnement. Peuvent notamment être facturés séparément :

- > les budgets publicitaires ;
- > le routage d'e-mails ;
- > les crédits ou consommations d'intelligence artificielle ;
- > l'hébergement ;
- > les licences logicielles ;
- > les SMS ;
- > l'achat ou l'enrichissement de données ;
- > les outils externes ;
- > les prestations de maintenance ;
- > les prestations techniques ou créatives exécutées par UNYX ou par un tiers.

Ces dépenses sont optionnelles, ne comportent aucune durée minimale imposée par UNYX sauf indication contraire du fournisseur concerné, et ne peuvent être engagées ou refacturées par UNYX qu'après information et validation préalable du Client.

Les prestations faisant l'objet d'un devis distinct sont soumises au devis accepté et aux CGV générales d'UNYX.

ARTICLE 6 Souscription et formation du contrat

Le contrat se forme au moment où vous validez votre commande après avoir accepté ces conditions.

Avant de confirmer sa souscription, le Client peut vérifier la formule choisie, son prix, la périodicité de facturation et, lorsqu'elle est proposée, les conditions de la période d'essai.

La souscription devient définitive lorsque le Client :

- 1 renseigne les informations demandées ;
- 2 déclare agir en qualité de professionnel pour les besoins de son activité ;
- 3 accepte les présentes CGV Abonnements au moyen d'une case à cocher dédiée ;
- 4 valide, lorsque cette mention est présentée, le démarrage immédiat du service et les informations relatives à la rétractation ;
- 5 renseigne un moyen de paiement valide lorsque celui-ci est requis ;
- 6 confirme la commande.

UNYX adresse au Client une confirmation sur un support durable, notamment par e-mail. Cette confirmation récapitule la formule souscrite, le prix, la date de début, la durée d'engagement, les principales conditions de facturation et, le cas échéant, la date de fin de la période d'essai et la date du premier prélèvement.

Les données enregistrées par UNYX, Stripe et les systèmes techniques utilisés pour la souscription constituent des éléments de preuve de la commande, des consentements, des paiements et des échanges, sauf preuve contraire.

ARTICLE 7 Prix, TVA et facturation

Les prix sont en euros HT, la TVA s'ajoute, et l'abonnement est facturé chaque mois d'avance.

Les prix sont exprimés en euros hors taxes. Les tarifs mensuels sont les suivants :

Formule	Prix mensuel HT	TVA (20 %)	Prix mensuel TTC indicatif
● Dashboard	29,90 € HT	5,98 €	35,88 € TTC
● Copilotage	39,90 € HT	7,98 €	47,88 € TTC
● Délégation	49,90 € HT	9,98 €	59,88 € TTC

La TVA française au taux en vigueur, actuellement de 20 %, s'ajoute au prix hors taxes et figure sur la facture, sous réserve de toute règle fiscale impérative contraire applicable à la situation du Client.

Le tarif applicable est celui affiché et accepté au jour de la souscription. Il n'est pas modifié rétroactivement pour une période déjà facturée et payée.

L'abonnement est facturé mensuellement et d'avance. Une facture est mise à disposition du Client ou lui est adressée par voie électronique. La facturation mensuelle ne remet pas en cause la durée d'engagement de douze (12) mois prévue à l'article 11.

Le Client est responsable de l'exactitude de ses informations de facturation et doit signaler sans délai toute modification.

ARTICLE 8

Païement par Stripe

Le paiement est prélevé automatiquement chaque mois via Stripe ; un moyen de paiement valide doit être maintenu.

Le paiement est effectué par prélèvement récurrent via Stripe au moyen du mode de paiement enregistré par le Client.

Sauf période d'essai, le premier paiement intervient lors de la souscription. Les paiements suivants interviennent à chaque échéance mensuelle, à la date anniversaire ou selon la date indiquée dans le parcours de paiement.

Stripe assure le traitement sécurisé des paiements selon ses propres conditions. UNYX ne conserve pas les données complètes de carte bancaire.

Le Client autorise UNYX, par l'intermédiaire de Stripe, à prélever les montants dus au titre de l'abonnement, des dépassements ou prestations additionnelles qu'il a préalablement validés.

Le Client doit maintenir un moyen de paiement valide pendant toute la durée de l'abonnement.

ARTICLE 9

Période d'essai gratuite de 7 jours

Quand elle est proposée, l'essai gratuit dure 7 jours puis bascule automatiquement en abonnement payant, sauf résiliation.

Lorsqu'UNYX la met expressément en avant pour l'offre concernée, le Client bénéficie d'une période d'essai gratuite de sept (7) jours.

La période d'essai est limitée à une seule utilisation par Client et par entreprise. Toute tentative de réinscription, de multiplication de comptes ou d'utilisation d'identités différentes afin de cumuler plusieurs essais peut entraîner le refus ou la suppression de l'essai.

Lors de la souscription, UNYX informe clairement le Client :

- de la date de début et de fin de l'essai ;
- du prix mensuel HT et du prix TTC indicatif qui seront appliqués ;
- de la date prévue du premier prélèvement ;
- du fait que l'abonnement payant, assorti de la durée d'engagement de douze (12) mois prévue à l'article 11, commencera automatiquement à l'issue de l'essai si le Client ne résilie pas avant son terme.

À l'expiration des 7 jours, la formule choisie bascule automatiquement en abonnement mensuel payant pour la durée d'engagement initiale de douze (12) mois, sauf résiliation effectuée par le Client avant la fin de l'essai.

La période d'essai est une faculté commerciale distincte d'un éventuel droit légal de rétractation. Elle ne crée, ne prolonge et ne renouvelle aucun droit de rétractation.

ARTICLE 10

Usage raisonnable, périmètre et quotas

Chaque abonnement couvre une entreprise et un usage raisonnable ; au-delà, des frais ou un devis s'appliquent.

10.1 — PRINCIPE GÉNÉRAL

L'abonnement couvre un usage normal, de bonne foi et proportionné aux besoins d'une seule entreprise du Client. Le périmètre inclus dans chaque abonnement est limité à :

- une entreprise ;
- un site web principal ;
- une fiche d'établissement Google.

Tout site, marque, entreprise, franchise, filiale, établissement ou périmètre supplémentaire nécessite un abonnement additionnel ou un devis spécifique.

10.2 — QUOTAS DE LA FORMULE DASHBOARD

La formule Dashboard comprend :

- la surveillance d'un site web principal et d'un établissement ;
- la consultation automatisée et sans limite prédéfinie du tableau de bord, sous réserve d'un usage humain normal et des restrictions techniques nécessaires à la sécurité ;
- le rendez-vous expert unique offert à la souscription.

Elle ne comprend aucun échange-conseil expert récurrent.

10.3 — QUOTAS DE LA FORMULE COPILOTAGE

La formule Copilotage comprend :

- une analyse mensuelle réalisée par un expert UNYX ;
- des échanges par e-mail avec l'interlocuteur dédié dans la limite d'un usage raisonnable, soit, à titre indicatif, jusqu'à cinq sollicitations écrites par mois ;
- le rendez-vous expert unique offert à la souscription.

Une sollicitation correspond à une demande distincte nécessitant une analyse ou une réponse spécifique. UNYX apprécie l'usage raisonnable de bonne foi, en tenant compte de la complexité, du volume, de la fréquence et du temps nécessaire au traitement.

Tout rendez-vous expert supplémentaire est soumis à devis ou à facturation additionnelle préalablement acceptée.

10.4 — QUOTAS DE LA FORMULE DÉLÉGATION

La formule Délégation comprend le pilotage :

- de deux prestataires existants au maximum ;
- de cinq demandes de pilotage actives par mois au maximum.

Une demande de pilotage active correspond à un sujet, une action ou un chantier distinct nécessitant une coordination, une instruction, une relance, un contrôle ou un suivi. Les délais et résultats des prestataires tiers demeurent hors du contrôle direct d'UNYX.

10.5 — DÉPASSEMENT DES QUOTAS

Lorsque le Client dépasse ou s'apprête à dépasser le périmètre ou les quotas inclus, UNYX l'en informe avant toute facturation complémentaire et peut lui proposer l'une des solutions suivantes :

- 1 facturation du temps expert supplémentaire au tarif de 90 € HT par heure entamée ;
- 2 ajout d'un périmètre supplémentaire, soit par un abonnement additionnel au tarif normal de la formule concernée, soit par une majoration égale à 50 % du tarif mensuel HT de la formule par périmètre supplémentaire ;
- 3 passage à une formule supérieure ;
- 4 devis spécifique adapté au volume ou à la complexité du besoin.

La solution applicable et son prix sont soumis à la validation préalable du Client. À défaut d'acceptation, UNYX peut limiter le service au périmètre et aux quotas inclus, sans que cela constitue une inexécution.

10.6 — USAGES INTERDITS

Sont notamment interdits :

- la revente ou la mise à disposition du service à des tiers ;
- la mutualisation d'un abonnement entre plusieurs entreprises non souscrites ;
- l'utilisation pour plusieurs sites, marques ou établissements sans abonnement ou devis correspondant ;
- le scraping massif, l'automatisation abusive ou les requêtes excessives ;
- le contournement des restrictions, quotas ou mesures de sécurité ;
- toute tentative d'accès non autorisé ;
- tout usage susceptible de porter atteinte à la sécurité, à l'intégrité, aux performances ou à la disponibilité de la plateforme ;
- tout usage illicite, frauduleux ou portant atteinte aux droits de tiers.

En cas d'abus caractérisé, UNYX peut, après information du Client lorsque les circonstances le permettent, limiter ou suspendre l'accès. En cas d'urgence de sécurité, de fraude ou de risque grave pour la plateforme ou des tiers, la suspension peut être immédiate, avec information du Client dans les meilleurs délais.

10.7 — COÛTS MÉTIERS VARIABLES

Les quotas d'usage ne comprennent jamais les coûts métiers variables visés à l'article 5, lesquels restent facturés séparément après validation du Client.

ARTICLE 11 Durée, engagement et reconduction

L'abonnement comporte un engagement initial de 12 mois, facturé mensuellement, puis se renouvelle par tacite reconduction.

L'abonnement est souscrit pour une **durée d'engagement initiale de douze (12) mois** à compter de sa date de prise d'effet ou, lorsqu'une période d'essai gratuite est proposée, à compter de la fin de celle-ci.

Bien que facturé mensuellement et d'avance, l'abonnement engage le Client pour l'intégralité de la période de douze (12) mois. Les échéances mensuelles restent dues jusqu'au terme de cette période, y compris en cas de non-utilisation du service.

À l'issue de la période d'engagement initiale, l'abonnement est **reconduit tacitement par périodes successives de douze (12) mois**, sauf résiliation par le Client ou par UNYX dans les conditions prévues aux articles 12 et 18.

Chaque période mensuelle commencée et payée donne accès au service jusqu'à son terme.

ARTICLE 12 Résiliation par le Client

Vous pouvez résilier moyennant un préavis de 3 mois ; la résiliation prend effet au terme de la période d'engagement de 12 mois en cours.

Le Client peut résilier son abonnement, sans motif à justifier, moyennant un **préavis de trois (3) mois** notifié à UNYX par l'un des moyens prévus ci-dessous.

La résiliation prend effet **au terme de la période d'engagement de douze (12) mois en cours**. Lorsque le préavis de trois (3) mois ne peut être respecté avant ce terme, la résiliation prend effet au terme de la période de douze (12) mois suivante.

Jusqu'à la date d'effet de la résiliation, l'abonnement se poursuit et les échéances mensuelles restent dues. À cette date, l'accès est interrompu et aucun nouveau prélèvement mensuel n'intervient.

La résiliation peut être effectuée :

- depuis l'espace client ;
- depuis le portail Stripe mis à disposition ;
- ou par e-mail à contact@unyx.studio.

UNYX met volontairement à disposition un parcours de résiliation électronique simple et accessible, selon une logique comparable à la résiliation en ligne prévue par l'article L215-1-1 du Code de la consommation, sans reconnaître l'application de ce texte à la relation strictement B2B.

UNYX confirme la prise en compte de la résiliation et sa date d'effet sur un support durable.

ARTICLE 13 Remboursements

Les mois entamés ne sont pas remboursés ; l'essai gratuit permet d'évaluer le service avant tout engagement.

Les abonnements sont payés d'avance.

En cas de résiliation, les sommes déjà versées au titre de la période en cours restent acquises à UNYX et ne sont pas remboursées au prorata.

UNYX ne propose aucune garantie « satisfait ou remboursé ». Lorsqu'elle est proposée, la période d'essai gratuite de 7 jours permet au Client d'évaluer le service avant le début de la période d'engagement prévue à l'article 11.

Aucun remboursement n'est dû au seul motif d'un changement d'avis après le début du service.

Cette règle ne fait pas obstacle aux remboursements légalement dus ou justifiés, notamment en cas :

- de service non fourni du fait exclusif d'UNYX ;
- de double facturation ;
- d'erreur de prélèvement ;
- de toute autre obligation impérative de remboursement.

Toute réclamation doit être adressée à contact@unyx.studio. UNYX l'examine de bonne foi et peut demander les justificatifs nécessaires.

ARTICLE 14

Absence de droit de rétractation et démarrage immédiat

Le contrat étant B2B, le droit de rétractation des consommateurs ne s'applique pas à votre abonnement.

14.1 — PRINCIPE APPLICABLE À LA RELATION B2B

Le droit de rétractation de 14 jours prévu par l'article L221-18 du Code de la consommation bénéficie aux consommateurs.

Le Client déclare souscrire en qualité de professionnel, pour les besoins de son activité professionnelle. En conséquence, le droit de rétractation prévu pour les consommateurs n'est pas applicable à la souscription.

L'article L221-3 du Code de la consommation étend certaines dispositions protectrices à certains contrats conclus hors établissement entre professionnels lorsque l'objet du contrat n'entre pas dans le champ de l'activité principale du professionnel sollicité et que celui-ci emploie au plus cinq salariés. Cette extension ne vise pas, en tant que telle, le simple contrat conclu à distance en ligne.

Les abonnements UNYX étant proposés comme des abonnements self-service conclus en ligne et réservés à un usage professionnel, aucun droit de rétractation n'est contractuellement accordé au Client.

14.2 — DISPOSITIF SUBSIDIAIRE EN CAS D'APPLICATION EXCEPTIONNELLE D'UN DROIT LÉGAL

Sans reconnaissance de l'applicabilité d'un droit de rétractation, si un tel droit devait exceptionnellement être applicable en vertu d'une disposition impérative, le Client :

- ❶ demande expressément que l'exécution du service commence immédiatement, avant l'expiration de tout délai de rétractation éventuel ;
- ❷ reconnaît que, pour la partie constituant un contenu numérique fourni sans support matériel, il perd son droit de rétractation dès le commencement de l'exécution, sous réserve du respect des conditions de l'article L221-28, 13° du Code de la consommation ;
- ❸ reconnaît que, pour la partie constituant une prestation de services, il perd son droit de rétractation lorsque la prestation a été pleinement exécutée, dans les conditions de l'article L221-28, 1° ;
- ❹ reconnaît qu'en cas d'exercice valable d'un droit de rétractation après le démarrage d'une prestation de services et avant son exécution complète, il restera redevable du montant proportionnel au service déjà fourni, conformément à l'article L221-25 du Code de la consommation.

La période d'essai gratuite, lorsqu'elle est proposée, ne fait pas naître un nouveau délai de rétractation et ne reporte pas le point de départ d'un éventuel délai légal.

ARTICLE 15

Obligations et collaboration du Client

Le service dépend de votre collaboration : accès, informations exactes et réponses en temps utile.

Le Client s'engage à :

- fournir en temps utile les informations, documents, accès, autorisations et identifiants nécessaires ;
- s'assurer qu'il dispose du droit de communiquer ces informations et de donner ces accès ;
- maintenir ses comptes et coordonnées à jour ;
- désigner un interlocuteur disponible et compétent ;
- répondre aux demandes d'UNYX dans un délai raisonnable ;
- vérifier les recommandations et valider les décisions, contenus, budgets, devis et actions qui lui incombent ;
- conserver des sauvegardes appropriées de ses données, contenus, configurations et comptes ;
- respecter les conditions d'utilisation des plateformes et services tiers ;
- ne pas transmettre à UNYX de données illicites, excessives ou non nécessaires.

Tout retard, défaut d'accès, information inexacte, absence de réponse ou défaut de collaboration peut retarder ou dégrader le service. UNYX ne peut être tenue responsable des conséquences directement imputables à ces manquements.

ARTICLE 16

Disponibilité, maintenance et services tiers

Le service est fourni au mieux, sans garantie de disponibilité, et dépend d'outils tiers comme Google ou Stripe.

UNYX fournit le service dans son état disponible, selon une démarche de meilleurs efforts, sans garantie de niveau de service (SLA) ni de disponibilité, sous réserve des garanties impératives applicables.

L'accès peut être temporairement interrompu ou dégradé, notamment en raison :

- d'opérations de maintenance corrective, préventive ou évolutive ;
- de mises à jour ;
- d'incidents de sécurité ;
- de pannes d'infrastructure ;
- de limitations ou modifications imposées par un service tiers ;
- d'un cas de force majeure.

UNYX s'efforce de limiter la durée et l'impact des interruptions et, lorsque cela est raisonnablement possible, d'informer le Client des maintenances planifiées significatives.

Le service dépend de plateformes, API, moteurs de recherche, régies publicitaires, hébergeurs, fournisseurs de données, outils d'intelligence artificielle et autres services tiers, notamment Google, Cloudflare, Supabase et Stripe. UNYX ne garantit ni leur disponibilité, ni la permanence de leurs fonctionnalités, ni l'exactitude de leurs données, ni l'absence de modification de leurs règles.

Les changements d'algorithmes, de politiques, d'API ou de conditions d'utilisation décidés par des tiers ne constituent pas un manquement d'UNYX.

ARTICLE 17

Modification des offres, prestations, prix et CGV

UNYX peut faire évoluer ses offres et tarifs, avec un préavis de 30 jours et la possibilité de résilier sans frais.

UNYX peut faire évoluer ses fonctionnalités, ses méthodes, ses formules et ses tarifs afin de tenir compte notamment des évolutions techniques, économiques, réglementaires, de sécurité ou des usages du marché.

Pour un abonnement en cours, toute hausse de prix ou modification substantielle défavorable est notifiée au Client au moins 30 jours avant sa date d'entrée en vigueur.

Par exception à la durée d'engagement prévue à l'article 11, le Client peut alors résilier sans frais avant cette date. La résiliation prend effet au plus tard à la veille de l'application des nouvelles conditions, sans remboursement de la période déjà consommée.

À défaut de résiliation avant l'entrée en vigueur, les nouvelles conditions s'appliquent à compter de l'échéance indiquée dans la notification. Aucune modification de prix n'est rétroactive sur une période déjà facturée et payée.

Les modifications mineures, purement techniques, favorables au Client ou n'altérant pas substantiellement le service peuvent être appliquées sans délai. Les modifications imposées par la loi, une autorité compétente, une urgence de sécurité ou un fournisseur tiers essentiel peuvent être appliquées dans le délai rendu nécessaire par la situation, avec information du Client dans les meilleurs délais.

UNYX peut modifier les présentes CGV Abonnements selon le même mécanisme : notification préalable de 30 jours pour toute modification substantielle, faculté de résiliation sans frais avant la prise d'effet, puis application de la nouvelle version en l'absence de résiliation. La version applicable lors de la souscription reste opposable jusqu'à l'entrée en vigueur d'une version régulièrement notifiée.

ARTICLE 18

Impayés, suspension et résiliation pour manquement

En cas d'impayé, l'accès est suspendu après 7 jours et l'abonnement peut être résilié après 15 jours.

En cas d'échec de prélèvement ou d'impayé, UNYX adresse une relance au Client et peut effectuer de nouvelles tentatives de prélèvement par l'intermédiaire de Stripe. À défaut de régularisation :

- l'accès peut être suspendu à l'expiration d'un délai de 7 jours suivant l'échéance impayée ;
- l'abonnement peut être résilié de plein droit à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'échéance impayée.

La suspension ou la résiliation ne libère pas le Client du paiement des sommes dues, y compris des échéances restant à courir jusqu'au terme de la période d'engagement en cours lorsque la résiliation résulte d'un manquement du Client.

Conformément à l'article L441-10 du Code de commerce, toute somme non payée à son échéance entraîne, de plein droit et sans rappel nécessaire :

- l'application de pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal ;
- une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement ;
- et, lorsque les frais de recouvrement réellement exposés sont supérieurs à 40 €, une indemnisation complémentaire sur justification.

UNYX peut également suspendre ou résilier l'abonnement en cas de manquement grave ou répété du Client, notamment en cas d'usage interdit, de fraude, d'atteinte à la sécurité, de fourniture d'informations fausses ou de violation des droits d'un tiers.

Sauf urgence, fraude, risque de sécurité ou manquement irrémédiable, UNYX adresse au Client une mise en demeure lui accordant un délai raisonnable pour remédier au manquement.

ARTICLE 19

Propriété intellectuelle

La plateforme reste la propriété d'UNYX ; vous bénéficiez seulement d'un droit d'usage interne le temps de l'abonnement.

La plateforme UNYX, son architecture, ses interfaces, tableaux de bord, méthodes, modèles, marques, logos, textes, contenus, analyses génériques, bases de données, savoir-faire, logiciels et éléments graphiques sont protégés par les droits de propriété intellectuelle et demeurent la propriété exclusive d'UNYX ou de ses concédants.

Pendant la durée de l'abonnement, le Client bénéficie d'un droit d'accès et d'usage :

- personnel à son entreprise ;
- non exclusif ;
- non cessible ;
- non transférable ;
- limité aux besoins internes de son activité professionnelle.

Le Client ne peut notamment pas copier, reproduire, distribuer, vendre, louer, sous-licencier, mettre à disposition, désassembler, tenter d'extraire le code source, détourner ou exploiter commercialement tout ou partie du service, sauf autorisation écrite d'UNYX ou disposition légale impérative.

Le Client reste propriétaire de ses données, contenus, signes distinctifs et documents. Il accorde à UNYX, pour la durée nécessaire à l'exécution du contrat, le droit limité de les héberger, reproduire, traiter et afficher aux seules fins de fourniture du service.

ARTICLE 20

Données personnelles et RGPD

UNYX protège vos données et agit comme sous-traitant quand il traite celles de vos comptes pour vous fournir le service.

Pour les traitements nécessaires à la gestion du compte, de la relation commerciale, de la facturation, de la sécurité, de l'assistance et de l'amélioration du service, UNYX agit en qualité de responsable de traitement. Les modalités correspondantes sont décrites dans la Politique de confidentialité disponible sur le site.

Lorsque UNYX traite, pour le compte du Client, des données personnelles provenant des comptes, outils, fichiers ou plateformes du Client afin de fournir le service, le Client agit en qualité de responsable de traitement et UNYX en qualité de sous-traitant au sens du RGPD. Dans cette hypothèse :

- le Client garantit disposer d'une base légale et avoir satisfait à ses obligations d'information ;
- le Client détermine les finalités et moyens essentiels du traitement ;
- UNYX traite les données sur instruction documentée du Client et uniquement pour fournir le service ;
- les parties concluent, lorsque cela est nécessaire, un accord de sous-traitance ou DPA conforme à l'article 28 du RGPD ;
- le Client s'engage à ne transmettre que les données adéquates, pertinentes et nécessaires.

UNYX peut recourir à des sous-traitants ultérieurs dans le respect des exigences applicables. Les informations relatives aux cookies et traceurs figurent dans la Politique cookies.

ARTICLE 21

Confidentialité

Chaque partie garde confidentielles les informations de l'autre, pendant le contrat et trois ans après.

Chaque partie s'engage à conserver strictement confidentielles les informations non publiques de nature commerciale, financière, stratégique, technique, juridique ou organisationnelle reçues de l'autre partie dans le cadre du contrat.

Les informations confidentielles ne peuvent être utilisées que pour l'exécution de la relation contractuelle et ne peuvent être divulguées qu'aux salariés, dirigeants, conseils, experts ou sous-traitants ayant besoin d'en connaître et soumis à une obligation de confidentialité.

Ne sont pas confidentielles les informations dont la partie destinataire démontre :

- qu'elles étaient déjà licitement en sa possession ;
- qu'elles étaient publiques sans violation du contrat ;
- qu'elles ont été reçues licitement d'un tiers non tenu à confidentialité ;
- qu'elles ont été développées indépendamment ;
- ou que leur divulgation est imposée par la loi ou une autorité compétente.

L'obligation de confidentialité s'applique pendant toute la durée du contrat et pendant trois ans après sa cessation, quelle qu'en soit la cause.

ARTICLE 22

Sous-traitance

UNYX peut s'appuyer sur des sous-traitants tout en restant responsable de ses propres obligations.

UNYX peut recourir à des salariés, consultants, experts, prestataires techniques, hébergeurs, fournisseurs d'API et sous-traitants pour exécuter tout ou partie du service.

UNYX demeure responsable vis-à-vis du Client de la bonne exécution de ses propres obligations contractuelles, sous réserve des exclusions et limitations prévues aux présentes et de la responsabilité propre des services tiers.

Lorsque la sous-traitance implique un traitement de données personnelles pour le compte du Client, les dispositions de l'article 20 s'appliquent.

ARTICLE 23 Responsabilité

La responsabilité d'UNYX est limitée aux dommages directs prouvés et plafonnée à douze mois d'abonnement.

UNYX répond uniquement des dommages directs, certains, personnels et prévisibles résultant d'un manquement prouvé à ses obligations contractuelles. UNYX ne peut être tenue responsable :

- des décisions prises ou non prises par le Client sur la base des informations ou recommandations fournies ;
- des résultats commerciaux, marketing, financiers ou de référencement ;
- des actes, omissions, retards, erreurs ou défaillances des prestataires du Client ;
- des données inexactes, incomplètes ou obsolètes fournies par le Client ou un tiers ;
- des modifications, suspensions ou interruptions d'un service tiers ;
- d'un accès non autorisé résultant d'un manquement du Client à la sécurité de ses identifiants ;
- d'une perte évitable par une sauvegarde raisonnable ;
- de l'usage du service non conforme aux présentes CGV.

Sont considérés comme indirects et exclus, dans la mesure permise par la loi, les préjudices tels que perte de chiffre d'affaires, de marge, de bénéfice, de clientèle, d'opportunité, d'exploitation, d'image, de réputation ou de données, ainsi que les coûts de remplacement ou les réclamations de tiers.

En toute hypothèse, le montant total cumulé de la responsabilité d'UNYX, toutes causes confondues, est limité au montant hors taxes effectivement payé par le Client au titre de l'abonnement au cours des douze mois précédant le fait générateur. Si le contrat a duré moins de douze mois, le plafond correspond au montant hors taxes payé depuis sa prise d'effet.

Les exclusions et limitations du présent article ne s'appliquent pas lorsqu'elles sont interdites par une disposition impérative, notamment en cas de dol, de faute lourde, d'atteinte à l'intégrité physique ou lorsqu'elles auraient pour effet de priver de sa substance une obligation essentielle d'UNYX.

Le Client s'engage à informer UNYX sans délai de tout incident ou préjudice allégué et à prendre les mesures raisonnables permettant d'en limiter les conséquences.

ARTICLE 24 Force majeure

Aucune partie n'est responsable d'un empêchement dû à un cas de force majeure.

Aucune partie ne peut être tenue responsable d'un retard ou d'une inexécution résultant d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

La partie affectée informe l'autre partie dans les meilleurs délais et s'efforce de limiter les effets de l'événement.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation concernée est suspendue pendant sa durée, sauf si le retard justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat peut être résolu de plein droit dans les conditions prévues par la loi.

ARTICLE 25 Effets de la fin de l'abonnement

À la fin de l'abonnement, l'accès cesse ; pensez à récupérer vos données avant cette date.

À la date effective de fin de l'abonnement :

- le droit d'accès du Client à la plateforme et aux fonctionnalités payantes prend fin ;
- les prestations d'analyse, de conseil et de pilotage cessent ;
- les autorisations d'accès accordées à UNYX peuvent être révoquées ;
- les sommes dues restent exigibles ;
- les clauses destinées à survivre à la fin du contrat, notamment celles relatives à la confidentialité, à la propriété intellectuelle, à la responsabilité, aux paiements et aux litiges, demeurent applicables.

Le Client est invité à récupérer, avant la fin de son accès, les informations qu'il souhaite conserver lorsque les fonctionnalités disponibles le permettent.

La conservation ou la suppression des données personnelles intervient selon la Politique de confidentialité, les obligations légales et, le cas échéant, l'accord de sous-traitance applicable.

ARTICLE 26 Notifications et preuve

Les échanges contractuels passent par e-mail, et les traces électroniques font foi entre les parties.

Les communications contractuelles peuvent être adressées par e-mail à l'adresse renseignée par le Client ou mise à jour dans son espace. Le Client doit surveiller cette adresse et informer UNYX de toute modification.

Sauf preuve contraire, les enregistrements électroniques, journaux techniques, confirmations, factures, e-mails, données Stripe et horodatages conservés dans des conditions raisonnables de sécurité constituent des éléments recevables de preuve.

ARTICLE 27

Intégralité, hiérarchie contractuelle, nullité et non-renonciation

Ces documents forment l'accord complet ; une clause invalide n'annule pas les autres.

Les documents contractuels applicables sont, par ordre de priorité :

- 1 tout contrat particulier ou devis expressément accepté pour une prestation distincte, pour son seul périmètre ;
- 2 les présentes CGV Abonnements pour les formules Dashboard, Copilotage et Délégation ;
- 3 les CGV/CGU générales pour les questions non réglées par les présentes ;
- 4 les informations et politiques en ligne auxquelles les présentes renvoient.

Les présentes CGV et les documents auxquels elles renvoient expriment l'intégralité de l'accord relatif à leur objet.

Si une stipulation est déclarée nulle, illégale ou inopposable, les autres stipulations demeurent applicables. Les parties s'efforcent de remplacer la stipulation concernée par une stipulation valide produisant un effet économique et juridique aussi proche que possible.

Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir temporairement d'un droit ne vaut pas renonciation à ce droit.

ARTICLE 28

Loi applicable, règlement amiable et juridiction compétente

Droit français, recherche d'un accord amiable pendant 30 jours, puis Tribunal de commerce de Paris.

Les présentes CGV Abonnements et la relation contractuelle sont soumises au droit français.

En cas de différend, la partie qui s'en prévaut adresse à l'autre une réclamation écrite et suffisamment détaillée. Les parties s'efforcent de parvenir à une résolution amiable pendant un délai de 30 jours à compter de la réception de la réclamation.

La relation étant strictement B2B, aucune médiation de la consommation n'est proposée ni applicable.

Lorsque le Client et UNYX ont tous deux contracté en qualité de commerçant, tout litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la cessation du contrat relève de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris, y compris en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de procédure d'urgence.

Lorsque la clause attributive de compétence ci-dessus ne peut légalement produire effet, le litige relève des juridictions matériellement et territorialement compétentes selon les règles de droit commun, les parties convenant de retenir les juridictions du ressort du siège social d'UNYX dans toute la mesure permise par la loi.

ARTICLE 29

Langue

Le contrat est rédigé en français, version qui fait foi en cas de traduction.

Les présentes CGV Abonnements sont rédigées en français.

En cas de traduction, la version française prévaut pour l'interprétation et l'exécution du contrat.

ARTICLE 30

Contact

Une seule adresse pour toute question, réclamation ou résiliation : contact@unyx.studio.

Pour toute question, réclamation, demande de résiliation ou difficulté relative à l'abonnement, le Client peut contacter UNYX à l'adresse suivante :

contact@unyx.studio

UNYX · 60 rue François 1er · 75008 Paris — France